

Compte rendu du CAC (conseil académique¹) en formation plénière du 19 mars 2024

Rédigé par les élu·es PULS

Ordre du jour :

- I- Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023**
- II- Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2023**
- III- Avis relatif à la trame de présentation de l'offre de formation 2025 – 2030 du premier et du deuxième cycle en vue de son accréditation (document DA01)**

55 votant·es dont procurations.

La séance débute à 9h35.

I- Approbation du PV du 5 décembre 2023

Une élue PULS : à la fin du PV, il est noté qu'E. Charrier (PULS) a évoqué le sujet du guide destiné aux enseignant·es du secondaire affecté·es dans le supérieur (ESAS), et que « Mme Soraya MESSAI-BAHRI répond que le chantier sera lancé au début de l'année 2024 ». Elle demande donc où en est ce guide, que les enseignant·es du secondaire réclament depuis juin 2023.

Violaine Sébillotte (VPCR²) répond qu'une consultation est en cours auprès de quelques collègues ESAS à qui a été soumis le guide des EC, pour voir s'il ne faudrait pas plutôt ajouter une partie consacrée aux ESAS au guide des EC. Elle reconnaît que cela traîne et elle voudrait que ce soit fait avant la rentrée 2024-2025.

Une élue MobDoc indique qu'elle n'a pas donné sa procuration à B. Lion mais à un autre membre du CAC.

Vote : 3 NPPV³, 0 abstention, 0 contre, pour 52.

II- Approbation du PV du 20 décembre 2023

Vote : adopté à l'unanimité

III- Avis relatif à la trame de présentation de l'offre de formation 2025 – 2030 du premier et du deuxième cycle en vue de son accréditation (document DA01)

Christine Neau-Leduc (Présidente) indique que ce document est destiné au HCERES⁴ qui le fera suivre à la DGESIP⁵ qui l'enverra au Ministère, pour accréditation de l'offre de formation, qui se fait par mention. Mais ensuite il n'est pas sûr qu'on ouvre toutes les formations.

¹ Composé des membres de la CFVU (commission de la formation et de la vie étudiante) et de la CR (commission recherche)

² Vice-présidente commission recherche

³ Ne prend pas part au vote

⁴ Haut conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur <https://www.hceres.fr/fr>

⁵ Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Jérôme Glachant (VPCFVU⁶) présente le dossier : 90 fiches DA03, de 2 à 6 pages, élaborées par les composantes de formation, dont l'IAE⁷, selon un standard défini par le HCERES. Ces fiches ont été remontées à la DEVE⁸, relues, réexaminées, quelquefois renvoyées aux composantes pour des questions de forme ou de fond.

J. Glachant salue le gros travail des équipes, effectué depuis le retour des évaluations de l'HCERES le 18 Janvier. Cet ensemble de fiches a été communiqué à l'HCERES hier à minuit.

La compétence du CAC plénier d'aujourd'hui, c'est de donner son avis sur la stratégie de formation. La CFVU examinera les programmes de formation des composantes la semaine prochaine (26/03/2024).

Le document DA01 est le document global qui présente la politique de formation de l'établissement. On demande un vote du CAC pour recueillir un avis.

Le DA02 est un document plus technique, qui indique pour l'ensemble des mentions si elles sont conservées ou pas, modifiées, ou s'il y a des créations... Il sera utile pour le dialogue avec le HCERES et le Ministère.

J. Glachant présente la suite avec un Powerpoint [mis en ligne ce matin sur le site, NDLR]

Paris 1 fait partie de la vague D, avec tous les établissements parisiens. L'examen porte sur les 1^{er} et 2^e cycles. La nouvelle offre ouvrira en septembre 2025.

Le HCERES va rendre un premier avis et un rendez-vous est prévu à la fin du mois de mai. Cet avis sera éventuellement modifié à la suite de cet échange puis transmis au Ministère qui décidera d'ici l'automne d'accréditer l'offre de formation. En réalité, ce ne sont pas les diplômes qui sont accrédités mais l'établissement, qui définit une stratégie de formation.

Le Ministère ne s'intéresse pas aux parcours. Ce n'est pas vraiment engageant car le Ministère n'accrédite pas chacun des parcours mais l'ensemble. Mais nous devons faire ce travail de décomposition en parcours. Les parcours donneront lieu à des maquettes, à des RCC⁹, soumis à un vote de la CFVU d'ici l'été. Puis le CA¹⁰ approuvera ou pas ce travail interne. L'offre pourra alors être affichée sur tous les portails (Parcoursup, Mon Master). Les questions de capacités d'accueil, de soutenabilité et d'organisation des formations ne sont pas du ressort de l'HCERES.

Le périmètre légal comprend les diplômes nationaux (Licence, Licence pro et Master). Les DU¹¹ ne sont pas pour l'instant inclus dans la discussion de l'offre de formation. Ce travail sur les DU reste à faire.

→ En licence : 13 mentions sans changement.

→ En licence Pro : 4 mentions présentées avec une baisse par rapport à ce qui existait : 4 abandons, 1 création, 3 reconductions.

→ En Master : 73 mentions, dont 9 créations, 65 reconductions ou restructurations, 1 abandon. Les 9 créations concernent le droit (3), économie et psychologie, administration publique, gestion (2), SHS¹² (2).

⁶ Vice-président commission de la formation et de la vie étudiante

⁷ Institut d'administration des entreprises (Paris Sorbonne Business school)

⁸ Direction des études et de vie étudiante

⁹ Règlement de contrôle des connaissances

¹⁰ Conseil d'administration

¹¹ Diplôme universitaire

¹² Sciences humaines et sociales

J. Glachant présente les priorités stratégiques qui définissent « la signature de l'établissement » : une université SHS de rang européen et international. Cela renvoie à un ancrage sur le lien entre formation et recherche, qui a des conséquences sur l'organisation des liens entre cycles.

L'environnement stratégique des formations est le suivant :

→ PIA 3 : Ecri+¹³ ; PIA 4¹⁴ : Sorb'Rising¹⁵ (Edu-Hub)

→ Sorbonne Alliance¹⁶ (Sorbonne Nouvelle, ESCP, bientôt INALCO), Campus Condorcet¹⁷

→ Una Europa¹⁸

→ Ecoles Universitaires de Recherche (ArChal = Archaeochallenges, Hautes Etudes Démographiques), Institut Convergences Migration, Ecole d'Economie de Paris

→ DSG¹⁹, le COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance) 2024-2026.

La priorité à l'internationalisation passe notamment par la création d'un label international Paris 1 (LIPS), des campus délocalisés, une licence internationale en économie, une « English track » en gestion, un Master Management en anglais.

La priorité à l'hybridation disciplinaire passe par de nouvelles doubles licences avec Sorbonne Alliance, des parcours de Master à adossements multiples, des Masters à objet, des Masters pluridisciplinaires (Humanités numériques, sciences sociales, administration publique), un double Master droit finance, des micro-crédits et certificats (Una Europa). Il y a une demande des composantes d'ajouter des éléments dans leur offre.

La priorité à la diversification des formes pédagogiques se concrétise par des nouveautés sur le rythme des formations (licence de droit avec des semestres de 14 semaines qui libèrent le S6 pour un projet personnel), la formalisation de l'évaluation continue intégrale, l'apport de compétences et de certifications (Ecri+, Pix²⁰, TEDS²¹). En plus des formations à distance de l'IED et des arts plastiques, il y a des demandes de mise en place de formations hybrides. De nouvelles propositions de formations en apprentissage sont intégrées (2000 étudiant·es sont concernés cette année).

La question de moyens est essentielle et on y passe beaucoup de temps. On a un dialogue avec le Ministère sur le COMP. On a présenté des propositions. Le montant en jeu représente 0,8% de la subvention pour charge de services publics (1,6 millions d'euros annuels). On a mis en avant le pilotage des formations pour améliorer nos performances. Il ne s'agit pas de moyens pérennes (pas de création de postes d'enseignant·es-chercheurs : « ne rêvez pas »)

Christine Neau-Leduc précise que dans la discussion avec le Ministère, on essaie d'augmenter les capacités d'accueil depuis plusieurs années mais sans moyens récurrents, les moyens du COMP ne permettent pas de résoudre les problèmes. La question des capacités d'accueil est un enjeu essentiel pour garantir de bonnes conditions d'accueil.

¹³ <https://www.pantheonsorbonne.fr/ameliorer-son-expression-ecrite-ecriplus>

¹⁴ <https://www.pantheonsorbonne.fr/actualite/paris-1-pantheon-sorbonne-premiere-universite-shs-laureate-pia-4>

¹⁵ <https://recherche.pantheonsorbonne.fr/projets-transversaux/sorbrising>

¹⁶ <https://www.pantheonsorbonne.fr/sorbonne-alliance>

¹⁷ <https://www.campus-condorcet.fr/>

¹⁸ <https://unaeuropa.pantheonsorbonne.fr/una-europa-0>

¹⁹ Dialogue stratégique de gestion

²⁰ <https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/certifier-ses-competenances-numeriques-pix>

²¹ <https://management.pantheonsorbonne.fr/evenements/tedxpantheonsorbonne-lettres-demain>

J. Glachant : la question de l'accueil des CPGE est importante notamment dans les licences de SHS. On a un vivier d'étudiants de bon niveau qu'on accueille déjà (4000 étudiant·es inscrits en cumulatif ; un tiers de l'effectif en L3 d'histoire). On doit aider les composantes à les accueillir : exemple de la géo et de la philo qui ne peuvent plus les accueillir. Dans la banque d'épreuves des concours ENS, des diplômes universitaires comme ceux de Dauphine sont intégrés et sélectionnent ainsi leurs étudiants.

La discussion sur la politique de formation s'engage.

Une élue PULS intervient sur la L internationale et l'internationalisation à moyens constants. Elle commence son intervention en anglais en précisant que dans l'une des équipes pédagogiques, elle est celle qui parle le mieux anglais. Les élu·es PULS ne s'opposent pas à un projet de licence internationale, mais ce n'est pas possible à moyens constants.

Il faudra trouver des collègues et des chargé·es de TD enseignant en anglais pour toutes les matières. La solution proposée est de recruter des étudiants de M2 qui parlent bien anglais. Mais cela va déstabiliser des équipes pédagogiques, qui reposent actuellement sur des vacataires fidèles qui ne pourront pas, pour la plupart, enseigner en anglais. Il est proposé de faire tourner les enseignant·es pour donner les cours en anglais, ce qui va créer des déséquilibres dans toutes les divisions et un risque de discontinuité pédagogique. Si un·e enseignant·e ne peut assurer le cours en anglais, que fait-on ? On lui retire le cours ? Où est la liberté académique ?

On va avoir également un problème de recrutement des étudiant·es. En effet, aujourd'hui, la majeure partie des candidat·es sont francophones, y compris sur Campus France, et l'effectif de 250 paraît largement surestimé.

Un autre problème tient à la gestion des effectifs : on a 1100 étudiant·es en L1 (UFR02/économie). Fiche UFR02/économie : Il est indiqué de verser une prime de 1000 euros aux collègues pour enseigner à 250 étudiant·es en anglais tandis que deux enseignant·es se partageront les 850 autres étudiant·es, sans prime. Et ça sera la même chose, voire pire, en L2 où on a 790 inscrit·es : si 250 étudiant·es ont des cours en anglais (prime), comme il n'y a que 2 divisions, l'autre en comptera 540 (pas de prime). Comment s'assurer que les collègues parlent/écrivent bien l'anglais ? Ce n'est malheureusement pas souvent le cas.

J. Glachant : tous ces arguments ont dû être discutés et développés en conseil de composante à l'Ecole d'Economie de la Sorbonne. Notre rôle n'est pas de refaire le débat qui a déjà eu lieu au sein du conseil de composante. Il est toujours à l'écoute des composantes.

L'élue PULS répond que les enseignant·es n'ont pas été consultés. Il y a actuellement une consultation pour savoir si les collègues sont d'accord pour enseigner en anglais, mais elle est venue seulement après la décision du conseil d'UFR et sans attendre, d'ailleurs, que le diplôme soit voté en CFVU. C'est donc problématique non ?

Une élue PULS demande alors quel est notre rôle ? Si une fois que les Conseils de composantes se sont prononcés, on n'a plus rien à dire, à quoi servons-nous ?

Un élu PULS pense qu'il faut entendre l'argumentation jusqu'au bout.

L'élue PULS reprend en faisant remarquer que quand on internationalise à moyens constants, il se passe les aberrations qu'on voit ici notamment à l'Ecole d'Economie de la Sorbonne/UFR02. L'« internationalisation » se fait entièrement à Paris 1, sans mobilité, contrairement à ce qui se passe dans d'autres formations internationales comme à Lille ou à Nanterre. PULS est pour une internationalisation ambitieuse, sur le plan linguistique, sur le plan du contenu, mais pas avec des collègues qui maîtrisent mal l'anglais (parlé, écrit). Cela va nuire au contenu des cours et ne va pas aider les étudiants à progresser en anglais. Nous voulons faire des cours de qualité, c'est notre métier. C'est une bonne idée sur le papier mais à moyens

constants, cela ne marche pas. Le projet est inabouti et repose sur des hypothèses fantaisistes. Le projet pédagogique n'est pas pensé : internationaliser ne peut pas se réduire à enseigner en anglais à des francophones par des francophones (avec parfois un niveau médiocre en anglais). Il faut penser une vraie licence internationale avec de petits effectifs.

J. Glachant : on veut offrir cette opportunité à une masse d'étudiant·es. L'idée est de mettre le plus possible d'étudiant·es en contact avec l'anglais, aller plus loin dans la masse. Faire de petits parcours, on sait le faire, cela se fait déjà et ça fonctionne. Ce qu'on a mis sur la table c'est le passage de 100 cours en anglais financés par le COMP. On est prêts à aider les enseignant·es qui dispenseront ces cours en anglais par une prime, financée par le COMP. Aujourd'hui on est à 600 mobilités sortantes. C'est vraiment trop peu.

Raphaëlle Laignoux (VP CFVU) rappelle qu'on a créé des nouvelles bourses de mobilité. Les boursiers reçoivent un forfait de 600 euros supplémentaire par semestre. On a identifié le financement des mobilités comme un moyen de favoriser les départs. On identifie bien le problème des mobilités. Mais on trouve intéressant qu'il y ait des parcours dans des L non sélectives, accessibles à tous. L'objectif est de créer une licence internationale non sélective.

L'élue PULS : mais on demande un niveau B2 en anglais, ce sera de fait sélectif, à moyens constants.

J. Glachant : on sera plus attractifs avec des cours en anglais. On attirera davantage d'étudiant·es en mobilité ce qui permettra à plus d'étudiants de Paris 1 de partir.

Une élue PULS demande par quel mécanisme.

Un élu PULS rappelle que les étudiant·es de la licence internationale ne partiront pas en mobilité.

Une élue Fédé partage les constats de l'élue PULS sur la situation présente. Le projet est très bien, faire de l'internationalisation en masse c'est très bien, mais avec quelles ressources financières et pédagogiques ? Si le niveau en anglais des enseignant·es n'est pas bon, il faut leur permettre de s'améliorer. De même pour les étudiant·es. On peut accueillir les étudiant·es qui sont déjà bons en anglais, mais cela servira peu aux autres. Le projet de massification est très bon mais pour autant si on n'a pas les ressources, ça ne fonctionnera pas. Il faut construire un projet en collaboration avec les professeurs, qui soit tenable. Certes, le projet a été discuté en conseil de l'EES mais si cela devient un modèle, cela vaut la peine d'en discuter.

J. Glachant : Tous les aspects de la maquette seront discutés plus tard. L'internationalisation est une stratégie. On discute pour l'instant des fiches qu'on fait remonter au HCERES, ce n'est pas un engagement contractuel à faire tout ce que les composantes nous demandent de faire. L'EES demande, on n'a pas vu les maquettes, on n'a pas vu le coût. La CFVU discutera des maquettes une fois qu'elles seront remontées. Mais l'internationalisation de masse est une priorité de l'établissement.

Une élue PULS rejoint l'intervention de l'étudiante. Le principe de l'internationalisation est très bien, on y souscrit, mais la question est de savoir comment on le met en œuvre et à quelles conditions cet objectif peut être atteint. Elle soulève 2 autres points :

⇒ le problème de l'attractivité d'une formation dont le contenu serait dégradé. Enseigner en langue étrangère ne s'apprendra pas en quelques mois ! Si l'enjeu est l'image de Paris 1, mieux vaudrait commencer plus petit pour s'assurer de la qualité.

⇒ si l'objectif est de mettre en contact les étudiant·es avec une langue étrangère, il faut reprendre les propositions de nos collègues du DDL²², sur la vision de leur rôle dans ce processus (pourquoi ne pas les associer ?), mais cela demande des moyens. Cela concernerait tous les étudiant·es dès le L1. Il y a beaucoup de propositions dans la note du DDL et cela mérite discussion.

Un élu Réinventons Paris 1 salue le travail qui a été fait et trouverait dommage qu'on passe trop de temps sur cette licence. Il est sensible à la question des moyens mais aussi à la place de notre établissement en Europe, qui est essentielle. Une licence en anglais est un challenge qu'il faut pouvoir mener. Il se dit optimiste, malgré la faiblesse des moyens. En Master d'économie, une partie des enseignements est déjà en anglais. Cela concerne 200 étudiant·es, ce qui correspond à peu près au nombre d'étudiant·es accueillis dans cette licence. Une licence en anglais les préparerait mieux. Les cours proposés en Master sont très demandés notamment par les étudiant·es Erasmus. Le 3^{ème} cycle s'est déjà largement internationalisé et la formation doctorale se fait 100% en anglais. La moitié des doctorant·es est d'origine étrangère et 100% des doctorants parlent anglais et pourraient faire des cours en anglais. Ce sont des pistes à explorer. C'est un challenge stratégique.

Un élu Paris 1 en commun souligne que c'est un vrai enjeu de faire des cours en anglais et il faut donc l'intégrer dans le processus de recrutement. Le volontarisme passe par la définition de critères de recrutement.

Un élu Réinventons Paris 1 indique qu'il dirige un M2 entièrement anglophone depuis près de 10 ans. Au début c'était un challenge. On a trouvé des enseignant·es, mais on est plutôt sur le « happy few ». Il est preneur de la prime...

Le projet est très ambitieux, très bienvenu, il correspond aux besoins de notre époque. Il soutient le projet, mais souligne qu'il faut être conscient de ce que ça implique pour la mise en œuvre : non seulement la formation des EC en anglais, mais aussi celle des personnels administratifs pour la gestion de scolarité. Dans les universités étrangères il y a des personnels dédiés pour gérer ces diplômes, mais à Paris 1 c'est lui-même qui fait ce travail. Plus on internationalise, plus c'est complexe et il faut du personnel formé. Sinon le travail se déporte sur les enseignant·es-chercheurs. Et la procédure d'inscription administrative pour les étudiant·es étrangers non francophones est un cauchemar. Mais il soutient cette évolution.

Une élue Sap1 se dit d'accord avec les interventions de PULS. Les élu·es Sap1 ne sont pas contre l'internationalisation mais la question est de savoir comment on y parvient. Actuellement des cours existent mais les étudiant·es comprennent mal et ils demandent que les partiels soient rendus en français. On en revient au manque de moyens. Elle est contre l'idée de recruter des chargés en TD en M2 : on va chercher des précaires ce qui n'est pas bonne solution pour régler le manque d'enseignant·es. La question de la sélection est importante. Quand les étudiant·es sortent du bac ils n'ont pas tous le niveau B2 et c'est à l'université de proposer une progression. La sélection accrue des étudiant·es par leur niveau d'anglais, qui dépend des conditions sociales, va vers une sélection sociale dont on ne veut pas.

Sur l'interdisciplinarité, les élu·es Sap1 ne sont pas contre non plus mais le risque des doubles licences, c'est de favoriser les étudiant·es déjà favorisé·es. Les double Licences sont aussi un facteur de sélection sociale, elles demandent plus de temps et excluent les étudiant·es salariés.

J. Glachant : sur la question des moyens, on réfléchit à moyens constants car on n'aura pas de nouveaux postes. Cela dépend de la façon dont les composantes gèrent leurs moyens. On va regarder comment fait l'EES. On a demandé 650.000 euros dans le COMP pour 2 ans pour

²² Département des langues

mettre en place des actions d'internationalisation : mise en place de la labellisation LIPS, 100 cours basculent en anglais avec une prime temporaire de 1000 euros, aide à la formation des enseignant·es. Il y a une demande très forte à laquelle on doit répondre.

Une élue Sap1 aborde la question de la diversification pédagogique à moyens constants, avec le risque du recours aux outils numériques et au distanciel, qui pose de nombreux problèmes : ce n'est pas bon pour les étudiant·es. Et cela renforce les inégalités, car tous les étudiant·es ne peuvent pas travailler chez eux. La pédagogie est dégradée, il n'y pas d'échanges enseignant·es-étudiant·es. Elle est opposée au distanciel et pour l'égalité des chances.

Elle demande précisions sur les certifications : aura-t-on recours à des sociétés privées ? Comment les finance-t-on ?

Les bachelors européens sont un autre cas de rupture d'égalité car il y a des droits d'inscription élevés, 7500 euros.

J. Glachant : ce montant concerne seulement les étudiant·es non européens, alors que c'est 2000 euros pour les communautaires. Toutes les certifications : Ecri+, Pix, sont pilotées par des universitaires. L'Etat y a mis des millions d'euros.

R. Laignoux précise que l'idée est d'avoir un outil public de certification et d'avoir des ressources en lignes.

J. Glachant : les certifications sont gratuites, ouvertes aux étudiant·es. On réfléchit effectivement à un *Bachelor en sustainability*. Bientôt la CFVU en discutera.

C. Neau-Leduc doit quitter le CAC.

Une élue Réinventons Paris 1 rappelle que pour l'internationalisation, on a aussi notre PIA4 Sorb' Rising sur la formation des personnels, EC et administratifs, on a des fonds à mobiliser en langues. On a donc des ressources.

Une élue PULS pose une question préalable : quel est le rôle du CAC d'aujourd'hui, puisque le dossier a été transmis à l'HCERES ?

R. Laignoux précise qu'on peut le corriger.

L'élue PULS : ça va mieux en le disant. Pour l'internationalisation, comme pour les doubles licences, la question des moyens est essentielle. A moyens constants, ces formations se développeront nécessairement au détriment de la capacité d'accueil en licence simple non élective.

Pour ce qui est de l'internationalisation, comme le montre le texte du DDL, le niveau B2 n'est pas atteint par beaucoup de nos étudiant·es, il ne concerne qu'une minorité. Donc pour l'admission en licence internationale, soit on fait une sélection à l'entrée, soit on aboutira à ce qui se passe en économie actuellement où les quelques cours de licence en anglais sont vite désertés et où les étudiant·es se reportent sur les divisions enseignées en français. Sans sélection ou sans moyens supplémentaires cela ne marche pas, avec sélection on prend des ressources sur la licence simple.

De même, nous sommes d'accord pour des licences ou masters pluridisciplinaires, mais avec des moyens supplémentaires. Sans moyens ce n'est pas possible.

Le *Bachelor sustainability* a été discuté à nouveau en réunion de l'UFR géographie hier. On avait mis initialement deux conditions à l'engagement de l'UFR dans ce diplôme : les droits d'inscription, car la géographie n'acceptera pas qu'on participe à un diplôme payant ; les moyens humains et on nous propose un contrat LRU de 3 ans sur lequel il n'y aura pas d'accord.

Sur les certifications, il est proposé de créer une scolarité centralisée pour gérer les enseignements transversaux et les certifications (Pix, Ecri+, TEDS). Cela va demander déjà beaucoup de travail en plus dans les composantes et la proposition d'une structure centralisée va ajouter une couche supplémentaire de centralisation, de technocratie, de normes.

Par ailleurs, on se rend compte en remplissant les maquettes qui nous sont demandées qu'on est déjà dans l'approche par compétences. Or il y a eu un débat, des oppositions, on n'en tient pas compte.

J. Glachant : on n'a pas insisté sur l'approche par compétences, ce n'est pas une priorité de l'établissement. Certaines formations le font, mais ce n'est pas un objectif de ce contrat. En revanche on insiste sur les compétences transversales comme le numérique. L'idée est de les généraliser et on a besoin de plus de transversalité pour travailler ensemble, on veut élever le niveau du plus grand nombre d'étudiant·es.

Une élue PULS demande quelle est la différence entre les Masters « à objet » et les Masters interdisciplinaires ?

J. Glachant indique qu'il y a 2 Masters « à objet » : genre et migrations.

L'élue PULS rappelle que les Masters « à objet » sont portés par plusieurs UFR. Qu'en sera-t-il des Masters interdisciplinaires ?

J. Glachant : on partira de ce qui émerge, on verra d'où viennent les propositions.

L'élue PULS indique qu'elle enseigne dans le Master genre pluridisciplinaire et que c'est très compliqué pour le personnel administratif, très lourd, il n'y a pas de personnel administratif dédié. Pour les étudiant·es, c'est compliqué car ils ont cours sur plusieurs sites. Elle a participé à la création de ce diplôme avec enthousiasme, mais du fait des moyens constants, il n'y a quasiment pas d'heures dédiées et la plupart des cours sont mutualisés. Cela crée frustration et déception chez les étudiant·es, car ils suivent des formations dans plusieurs disciplines, mais pas toujours sur l'objet genre. Certain·es regrettent de ne pas être allés à l'EHESS²³ et c'est l'image de Pais 1 qui est en jeu.

J. Glachant : le risque c'est de ne rien proposer, c'est l'immobilité.

L'élue PULS : non, le risque c'est la dégradation de la qualité.

J. Glachant : le problème est celui de la gestion à moyens constants. Pour le pluridisciplinaire on a un peu de moyens par Sorb' Rising, mais à la marge, des emplois précaires, des heures. Mais il ne se résoud pas à reconduire telle quelle l'offre de formation. On ne peut pas se contenter de dire qu'on n'a pas les moyens.

Un élu PULS salue le travail effectué. Il pose plusieurs questions :

- sous quelle forme se fera le contrôle continu intégral ?
- sur les doubles licences, les crée-t-on au coup par coup en réponse à des demandes ponctuelles ? Quel point de vue sur cette politique ? A-t-on des principes généraux sur le fait qu'elles sont prises sur la licence générale ? Est-ce que ce sont de meilleures formations sur le plan disciplinaire et scientifique ?
- sur la méthode : pour l'avenir, ne faut-il pas réfléchir à la manière dont on va mettre en œuvre l'internationalisation ? Est-ce qu'on discute avant ou après ? En philosophie on a des doctorants qui veulent enseigner en anglais. Est-ce qu'on pourrait avoir une discussion plus générale sur les moyens ?

²³ Ecole des hautes études en sciences sociales

Une élue Réinventons Paris 1 indique qu'elle a dirigé la licence en droit franco-italien. L'EDS²⁴ en compte 4 avec L franco-anglaise, franco-espagnole et franco-allemande). Ce sont des licences à capacité limitée. Les étudiant·es sont issus d'une double culture, très ouverts sur l'Europe, le monde. C'est difficile car ils sont immergés d'abord dans l'Etat partenaire, puis finissent leur cursus à Paris 1. Mais ils ont un double diplôme. C'est une expérience incroyable. Ils sont très demandés sur le marché du travail. C'est un fleuron de Paris 1 très appréciable. Dans ce contexte, on a créé un Master qui permet de poursuivre cette formation. Elle ne peut que témoigner de la qualité de ce type de formation.

J. Glachant : il n'est pas question d'imposer le CCI (contrôle continu intégral) à toutes les composantes mais d'encadrer. Ce sont les choix des équipes, qui sont faits par matière, ensuite validés en conseil d'UFR et CFVU. On est tous conscients des problèmes liés aux devoirs à la maison. Il fait confiance aux collègues pour une évaluation plus continue, avec moins d'examens. Il ne s'agit pas de généraliser.

Sur les doubles licences, on les a développées pour augmenter notre attractivité et pour décroïsonner. On a parfaitement réussi. Vu le succès, on continue et on étend, on élargit avec Sorbonne Nouvelle et bientôt l'INALCO. Ce qui attire les étudiant·es c'est le droit. Toutes les alliances qu'on a faites avec le droit ont donné de l'attractivité aux SHS et fonctionnent très bien. Il faut continuer car ça tire vers le haut.

Après il y a le problème du continuum avec les masters. C'est une vraie question car les étudiants veulent continuer dans des formations pluridisciplinaires. Les *Bachelors* d'Una Europa sont aussi porteurs de pluridisciplinarité.

Sur la philosophie générale, tout dépend de ce qui remonte des composantes, c'est une question importante pour nous. On a besoin d'une politique vis-à-vis de l'extérieur, qui ne peut pas être l'excellence de chacune des composantes, ça ne suffit pas. Mais il y a des redondances. Il faut tisser des liens entre ce qui existe.

Une doctorante MobDoc partage l'inquiétude des élu·es PULS et étudiant·es sur la licence internationale à moyens constants. Elle s'inquiète de la capacité des doctorants à combler la sortie des vacataires qui ne parlent pas anglais. Les doctorants étrangers ne parlent pas tous anglais contrairement à ce qui vient d'être affirmé, et les doctorant·es allocataires français non plus. La prime de 1000 euros pour assurer un cours en anglais sera-t-elle attribuée aux chargés de TD ? Est-ce que la formation éventuelle des personnels administratifs et des EC pourrait s'appliquer aux chargés de TD ?

J. Glachant : la question de la prime est une vraie question car elle concerne les titulaires uniquement pour le moment. On essaie de résoudre ce problème... Quant aux formations, il n'y a pas de raison de les fermer aux vacataires, mais on forme en priorité les permanents investis à long terme à Paris 1.

Un élu Poing Levé entend bien qu'il faut évoluer, etc., mais demande vers où on va. D'après la discussion, on voit qu'on va vers une sélection accrue et qu'il y aura plus de charge pour certains enseignant·es. Sur l'internationalisation, cela va se traduire par plus de sélection et des inégalités de traitement entre chargés de cours et entre étudiant·es. L'exemple de l'économie met en évidence l'utilisation des vacataires, qui sont payés en retard. On fait peser sur les étudiant·es la responsabilité d'avoir une bonne formation en anglais, ce qui revient à une sélection sociale. Il y a aussi la question des RCC, avec le problème de la compensation. Par plein de moyens différents, on accentue la sélection.

²⁴ Ecole de droit de la Sorbonne

J. Glachant : les projets de RCC seront votés à la CFVU, où il y a 16 représentant·es étudiant·es. On ne peut pas rentrer dans le détail ici. L'idée n'est pas de tout imposer mais de proposer des possibilités, à vous de vous en emparer dans les conseils de composantes. La CFVU fixe des règles générales et si les composantes décident de ne rien changer, c'est leur droit.

Une élue Fédé revient sur la question de la réorganisation des semestres en droit. Pourquoi la mentionner dans un document général si la discussion plus précise aura lieu plus tard ? Il avait été évoqué que si les autres composantes n'étaient pas prêtes, il serait possible au droit de le faire. Est-ce toujours d'actualité ?

R. Laignoux : c'est le projet de l'EDS.

L'élue Fédé : si les autres composantes ne suivent pas le droit, pour la réorganisation, comment fait-on, pour les doubles licences ? Le nouveau fonctionnement sera-t-il imposé aux autres composantes parce que l'EDS fonctionne comme ça ?

J. Glachant : c'est un sujet sur lequel on a du travail, de même que le déménagement à La Chapelle. L'EDS cherche à adapter ses modalités pédagogiques, à changer les contenus. C'est la licence qui va connaître le plus de changements et il s'en félicite : faire un projet encadré en semestre 6 est nouveau. Cela touche 700 étudiant·es, sans les doubles licences. On n'a pas encore toute la clarté, il y a des dialogues entre composantes sur les doubles licences.

Vote sur le document DA01 :

NPPV : 0

Abstentions : 0

Contre : 22 (14 + 8 procurations)

Pour : 33 (18 + 15 procurations)

Une élue PULS questionne sur la suite du processus :

→ on a entendu dans les UFR que la consigne donnée, c'est de fonctionner à coûts constants. Mais la référence du coût constant c'est le réalisé dans « Agasse », et non les maquettes votées.

→ le cadrage est assez flou sur les RCC et on doit remplir ces éléments dans les maquettes sans savoir ce que la CFVU va voter. On ne sait rien sur la compensation, la seconde chance, tout cela dépend du RCC.

→ le bloc de compétences transversales dont il a été question en CFVU ne figure pas dans les maquettes pour l'instant (par exemple en licence de géographie et aménagement).

J. Glachant : sur les heures, c'est une question technique et stratégique. Le meilleur moyen de le regarder, ce n'est pas dans les charges maquettes. Il faut discuter des moyens, regarder où les heures sont dépensées, voir ce qui est réalisé. Les double Licences philosophie, par exemple, ont été budgétées avec des charges plus élevées que ce qu'elles dépensent en réalité. Il nous faut une culture du coût des heures et il nous faut raisonner en termes de performance. Il a diffusé un tableau Excel très complet.

Sur les RCC, on ne cadre peut-être jamais assez... On a reporté ce point car on n'a pas encore assez avancé. On est en retard.

Sur le bloc de compétences, cela peut effectivement être un problème.

L'élue PULS : les collègues vont être fous si on leur demande d'ajouter ce bloc alors qu'ils ont fait toutes leurs maquettes ! Et c'est un énorme travail.

R. Laignoux : certaines composantes ont déjà prévu des choses pour l'enseignement au développement durable.

J. Glachant : on verra de façon pragmatique. Je comprends que les composantes soient en attente mais il faut tenir les deux choses à la fois.

Une élue Sap1 pose la question de l'IA utilisée par les étudiant·es, car cette question arrive maintenant en commission disciplinaire : quand ils ont un devoir maison, il n'est pas toujours clair pour les étudiant·es de savoir s'ils ont le droit de s'en servir ou pas. Comment cadrer cela ?

J. Glachant : il y a un groupe de travail qui discute sur ces questions d'IA et de pédagogie, tous les établissements en discutent actuellement.

Jean-François Caulier (chargé de mission numérique) indique que des réunions ont lieu une fois par mois pour en discuter. Mais il n'a pas de réponse définitive pour l'instant.

L'élue Sap1 demande ce qu'il faut faire en attendant puisqu'on voit les cas arriver en commission disciplinaire.

Hervé Ascensio (Président de la Section disciplinaire usagers) : on ne peut pas faire référence aux dossiers en cours. Il faut discuter en amont.

J. Glachant : le débat a beaucoup évolué en un an.

H. Ascensio : toute précision apportée par l'université sera utile.

Jean-François Caulier : on a fait un sondage « l'IA et moi ». On est au début de la réflexion.

Une élue Fédé demande ce qui sera présenté et voté à la CFVU de la semaine prochaine.

J. Glachant : on ne modifie pas le document DA 01 qui a reçu un avis favorable, on ne modifie pas les fiches, c'est un point de départ. En CFVU on ne va pas faire un vote fiche par fiche alors que toutes ces fiches ont été élaborées dans les Conseils.

R. Laignoux : on verra plutôt s'il y a des points de vigilance à signaler aux UFR.

L'élue Fédé on va regarder les fiches mais pas les voter ?

Une élue PULS : s'il n'y pas de vote à la CFVU la semaine prochaine, cela pose problème.

J. Glachant : la CFVU sera consultée.

L'élue PULS : et peut-on imaginer que ce qui sortira de la discussion ne sera pas passé par pertes et profit ? Est-ce que les objections et les débats redescendront dans les composantes ?

R. Laignoux : les directeurs/directrices de composantes sont invités à la CFVU.

Pas de questions diverses.

CR rédigé par les élu·e·s PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

